

**JUDO CLUB LANDIVISIEN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
 DANS LE CADRE DU 30^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION**

Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Monsieur Georges MARTIN, Président du Judo Club Landivisien, a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de l'organisation du 30^{ème} anniversaire du club à la salle de Ty Guen, le 23 avril 2016.

Diverses animations ont ponctué cette journée, notamment des séances d'entraînement pour les jeunes et les adultes licenciés du club. Pour animer ces séances, l'association a convié le double médaillé olympique et septuple champion d'Europe et champion du monde, Stéphane TRAINÉAU.

Le coût de cette manifestation est estimé par le Judo Club Landivisien à 10 100 €.

Le Judo Club Landivisien sollicite une subvention exceptionnelle de 2 200 €.

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 23 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention de 563 € à l'association Judo Club Landivisien.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le... 23 JUIN 2016
 Et de la publication, le... 17 JUIN 2016
 Fait à Landivisiau, le... 10 JUIN 2016
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal NANTEL

